



Dans un rapport de 7 pages, présenté à la presse le 8 mars 2019, les conseils du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun exposent la situation de toutes les personnes arrêtées, en rapport avec les manifestations du 26 janvier dernier.

C'est un document de 7 pages que les avocats du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) ont présenté à la presse le vendredi 8 mars 2019. Il s'agit du rapport sur la situation des 203 personnes interpellées dans le cadre des manifestations organisées par les dirigeants du MRC le 26 janvier dernier.

Dans ledit rapport, note le quotidien Le Jour en kiosque ce 11 mars 2019, 37 personnes font l'objet d'une procédure en flagrant délit au Tribunal de Première Instance de Yaoundé-centre administratif.

Parmi elles, 15 sont plus ou moins liées au MRC et 22 à l'affaire de la Migration pour le Développement en Afrique (MIDA), inculpées sans distinction les 30 janvier, 1er et 2 février 2019.

L'affaire a été placée en délibéré pour ce 11 mars. «Sur les 203 personnes arrêtées, 152 étaient poursuivies devant le tribunal militaire, dont 130 d'entre elles détenues dans les prisons: 8 personnes détenues à la prison principale et 122 à la prison centrale de Yaoundé»,

rapporte le journal. Toutes ces personnes, ont dénoncé les avocats de la défense, ont été interpellées sans mandat d'arrêt. «Des gens ont marché, les voilà qui risquent la peine de mort. 60 ans après les indépendances, on est poursuivi pour avoir marché.

Il arrivera un jour dans ce pays, où le simple fait de respirer sera considéré comme une infraction», s'est exclamé Me Sylvain Souop, qui dirige le collectif des avocats de la défense. Parmi les personnes arrêtées, lit-on dans le rapport, un certain M. Siewe, de nationalité allemande. Il aurait été interpellé à Yaoundé le 18 février dernier alors qu'il réalisait des photos souvenirs.

Il a été inculpé par le juge d'instruction du Tribunal Militaire de Yaoundé (TMY), et placé en détention provisoire à la prison de Kondengui. Sur les 146 requêtes d'habeas corpus formulées par la défense, 7 ont déjà été rejetées, parmi lesquelles celle liées à Maurice Kamto et à ses soutiens. Deux requêtes sont en cours d'examen. Les avocats attendent toujours la réponse sur 104 demandes de mises en liberté déposées depuis le 19 février au TMY. Ce qui fait dire à la défense qu'il s'agit de violations des droits des détenus.

[laminuteinfo/237actu](#)